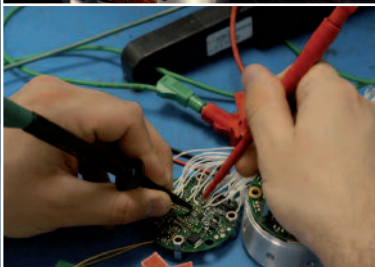


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 30 avril 2009



Société Anonyme au capital de 1 373 398 euros
Siège social : ZAC du Grand Noble
10, place Marcel Dassault
31700 Blagnac - FRANCE
Tél. (33) 5 61 30 92 00 / Fax (33) 5 61 15 67 82
710 802 547 R.C.S. Toulouse



Administration - Direction - Contrôle p 3



Rapport de Gestion sur l'exercice 2008 p 5



Rapport du Président p 19



Comptes de l'exercice 2008 p 25

Bilan p 26
Compte de résultat..... p 28
Tableau de financement..... p 30
Annexe aux comptes annuels..... p 31



Personne responsable p 41



Rapports du Commissaire aux Comptes p 43



**Résolutions soumises par le Conseil
d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte** p 49



Conseil d'Administration

Jean BRISEBOIS

Administrateur, Président d'Honneur

Jean-Christophe CORDE

Administrateur, Président à compter du 15 mars 2008

Yves LECLÈRE

Administrateur

Thierry LASBLEIS

Administrateur à compter du 15 mars 2008

Direction Générale



Thierry LASBLEIS

Directeur Général à compter du 15 mars 2008

Contrôle

Société MAZARS

représentée par **Juliette DECOUX-DESFORGES**

Commissaire aux Comptes titulaire

Thierry COLIN

Commissaire aux Comptes suppléant





Rapport de Gestion sur l'exercice 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de Technofan, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

ACTIVITÉ 2008

Le chiffre d'affaires 2008 est de 47 M€. Comparé à celui de 2007, il fait apparaître une baisse de 2%. Mais en termes réels, c'est-à-dire, à taux de change identique, il serait en croissance de 8,8%. Le chiffre d'affaires libellé en dollar américain a représenté 71,6% du chiffre d'affaires total avec un taux moyen de conversion de 1,47.

Le chiffre d'affaires première monte est en baisse de 4,5% par rapport à 2007, résultant principalement de l'évolution défavorable du taux de change euro/dollar.

De même, le chiffre d'affaires après-vente est en baisse de 10% entre 2007 et 2008, résultant à la fois de l'évolution défavorable du taux de change euro/dollar et du recul des ventes d'équipements complets de rechange aux compagnies aériennes. On note néanmoins, malgré ce contexte, une stabilité des chiffres d'affaires de réparation et de vente de pièces détachées.



Technofan : siège social à Blagnac (31)

Le chiffre d'affaires R&D est en recul à 0,7 M€ en 2008 alors qu'il était en croissance de 1,3 M€ en 2007.

Pour la septième année consécutive, Technofan a été classée dans le Top Ten du rating « support après-vente » Airbus et a obtenu à nouveau le « Gold Award ». Ce classement est établi principalement sur la base de la performance de la société perçue par les compagnies aériennes et Airbus au cours de l'exercice 2007.

L'année 2008 est surtout marquée par un nombre significatif de sélections sur des programmes stratégiques pour l'avenir de la société comme :

- ✓ Behr : Ventilateur condenseur EC 225
- ✓ IAI : Ventilateur avionique P30 (Bizjet Gulfstream)
- ✓ Liebherr Toulouse : Ventilateur KT1
- ✓ Microtecnica : Ventilateurs Saab 2000
- ✓ A350 : Turbofan supply valves

Technofan a signé en 2008 le contrat de développement de l'ensemble des équipements de ventilation cabine, avionique et cargo de l'A350 XWB. Ce développement sera réalisé intégralement par Technofan, après retrait du partenaire allemand AOA Gauting, qui devait assurer 50% du développement en sous-traitance.

Par ailleurs, l'année 2008 a vu la réalisation et l'achèvement d'un nouveau standard des ventilateurs A380, destiné à se substituer au standard actuellement en service. Ce standard plus performant devrait entrer en service à la fin du premier trimestre 2009.

Les nombreux programmes de R&D en cours, notamment les programmes Airbus A380 et A350 et Pratt & Whitney 210, ont entraîné une augmentation de 11% des frais de R&D qui se sont élevés à 6,5 M€ en 2008.

Notre projet visant à la refonte du système d'information (Product Lifecycle Management et Progiciel de Gestion Intégré) a été mis en œuvre au deuxième semestre 2008, dotant ainsi la société d'un outil de gestion moderne.



La société possède des atouts industriels et techniques forts pour réussir sa stratégie d'évolution vers le métier de systémier. Toutefois, l'exposition au dollar continue de constituer un risque pour son développement. En effet, la faiblesse croissante de cette monnaie nécessite l'intensification et l'accélération du plan de désensibilisation engagé depuis 2006. Cette action continuera d'être prioritaire en 2009.

RÉSULTATS 2008

Normes IFRS

Technofan n'établissant pas de comptes consolidés, les normes IFRS – nouveau référentiel comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé – ne lui sont pas applicables.

Résultats

La production de l'exercice s'est établie à 48,1 M€, en recul limité de 1,2%, malgré le recul de 16,5 % du taux de change moyen du dollar américain. Elle prend en compte les variations de stocks de produits finis et d'en-cours de fabrication pour 1,1 M€.

L'excédent brut d'exploitation, avec un montant de 1,5 M€ représente 3,1% du chiffre d'affaires, contre 6,9 M€ et 14,4% du chiffre d'affaires en 2007. La baisse de 5,4 M€ provient pour 4,8 M€ de l'évolution défavorable de la parité euro/dollar par rapport à 2007 et pour 0,6 M€ de l'augmentation des dépenses de R&D.

Après dotation aux amortissements pour 0,8 M€ et dotations nettes aux provisions pour 0,7 M€, dont la moitié pour dépréciation des stocks, le résultat d'exploitation est une perte de 0,1 M€ contre un profit de 8,6 M€ en 2007. Le résultat 2007 avait bénéficié d'une reprise de provision nette de 2 M€, pour non-utilisation suite à une renégociation commerciale favorable à la société, et d'une reprise de provision pour dépréciation des stocks de 0,4 M€.

Après produits financiers de 1,2 M€, le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 1,1 M€ contre 10 M€ en 2007.

Le résultat exceptionnel est non significatif avec un bénéfice de 0,1 M€.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 0,7 M€, et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 0,1 M€, le résultat net au 31 décembre 2008 est un bénéfice de 1,8 M€, qui représente 3,8 % du chiffre d'affaires, contre 6,7 M€ et 14,0% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2007.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 817 120,13 €
Report à nouveau de l'exercice précédent (*)	29 240 542,46 €
Bénéfice distribuable	31 057 662,59 €

(*) dont 1 493 € correspondant aux dividendes afférents à l'exercice 2007 non versés pour les 557 actions détenues par la société à la date de mise en paiement.

Affectation

Dividende aux actionnaires	721 033,95 €
Report à nouveau	30 336 628,64 €
Total	31 057 662,59 €

Le dividende net versé à chaque action de 2 € nominal sera de 1,05 €.

Il sera intégralement éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3. 2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 21 mai 2009.

Les dividendes afférents aux actions détenues par la société à la date de mise en paiement seront, le cas échéant, affectés au report à nouveau, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce.

Rapport de Gestion

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions rémunérées	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2 du CGI)
2007	2,68 €	686.142 ⁽¹⁾	1 838 860 €
2006	1,79 €	739.971 ⁽²⁾	1 324 548 €
2005	1,37 €	744.081 ⁽²⁾	1 019 391 €

⁽¹⁾ Nombre total d'actions, soit 686.699, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (557 actions).

⁽²⁾ Nombre total d'actions, soit 753.192, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2006 : 13.221 actions ; 2005 : 9.111 actions).

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2008 se sont élevés à 1,6 M€. Leur répartition par nature se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	2008	2007
Investissements incorporels	495	75
Investissements corporels	1 099	878
Total	1 594	953

Les investissements incorporels concernent l'acquisition de licences informatiques (logiciels de gestion et de calculs en Recherche et Développement).

Les investissements corporels ont porté en 2008 sur des investissements industriels d'amélioration de la productivité et d'acquisition d'outils de fiabilisation des produits en développement.

FILIALES

La filiale américaine Technofan Inc. a été cédée à Safran USA le 2 juin 2008 pour le prix de 34 000 \$, sur la base d'une valorisation réalisée par le cabinet américain « American Appraisal Associates ».

Aucune prise de participation n'est intervenue en 2008.



Département des rotors

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de R&D ont été autofinancés à concurrence de 6,5 M€ en 2008 contre 5,8 M€ en 2007, soit une augmentation de 11%. Les nombreux programmes de R&D en cours, notamment les programmes Airbus A380 et A350 et Pratt & Whitney 210, expliquent cette augmentation des dépenses.

ÉQUILIBRE FINANCIER

Le montant des capitaux permanents est de 46,6 M€ et celui des immobilisations brutes de 22,5 M€. La société a une trésorerie nette positive de 23,1 M€. Les capitaux permanents comprennent des avances remboursables de l'Etat français à hauteur de 3,6 M€. Ces avances sont remboursables au fur et à mesure des mises en circulation des avions.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a mis en œuvre en 2008 une politique de couverture de change dans le cadre d'une convention de change avec le Groupe Safran de façon à sécuriser le taux de conversion de ses encaissements nets en dollar. La société n'utilise pas d'autres instruments financiers.



Laboratoire d'essais

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Informations sociales

L'effectif de la société est passé de 198 personnes au 31 décembre 2007 à 205 personnes au 31 décembre 2008.

Effectif total au 31/12/2008	205
Dont : CDI	202
CDD	3
Dont : Hommes	166
Femmes	39
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	25
Nombre de départs	18
Heures supplémentaires	5 419
Nombre de travailleurs handicapés	4

Personnel salarié	
Cadres	78
ETAM	78
Ouvriers	49
Total	205
Rappel 2007	198

Temps de travail (accord sur la réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2001)

- Pour les non cadres non forfaités : la durée conventionnelle hebdomadaire de travail de référence est 36 heures ; l'horaire hebdomadaire de

travail affiché est de 38 heures (attribution de 12 jours de récupération pour une année complète).

- Pour les non cadres forfaités : forfait défini sur un horaire hebdomadaire de 40 heures avec octroi de 12 jours RTT correspondant à un horaire moyen de 38 heures.
- Pour les cadres : forfait de 213 jours travaillés par an.

Accords signés en 2008

Accord salarial signé le 29 janvier 2008 par les organisations syndicales CFDT, CFE/CGC et FO.

Sous-traitance

Technofan fait appel à des prestataires de services pour des missions particulières : développements des programmes R&D, prestations informatiques, etc.

Formation

Les dépenses de formation du personnel ont atteint 3,06% de la masse salariale sans intégrer la formation liée à l'ERP (0,82% de la masse salariale).

Participation et intéressement

Les résultats dégagés par la société en 2008, n'ont pas permis de verser de l'intéressement, ni de la participation aux salariés.

Informations environnementales

Préserver la santé et la sécurité de ses personnels et de ses clients, respecter l'environnement, sont des impératifs pour la société Technofan au même titre



Equilibrage

que la performance économique et technologique. A ce titre, Technofan a été certifiée ISO 14001 en octobre 2004.

La politique Technofan en la matière est orientée sur sept axes de progrès :

- Prévenir les accidents du travail.
- Limiter l'utilisation des produits ou matériaux réglementés.
- Respecter l'air.
- Recycler les déchets.
- Economiser et préserver l'eau.
- Economiser l'énergie.
- Limiter les nuisances sonores.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2009 sera une nouvelle étape avec le développement du programme Airbus A350 et une augmentation de plus de 3 M€ des frais de R&D. La société devra parallèlement adapter son plan de charge au décalage dans le temps des livraisons des programmes Airbus. Dans ces conditions, l'exercice 2009 est attendu en pertes qui pèseront sur les résultats de l'exercice, la société ayant opté, en 2007, pour l'inscription en charges de l'exercice de la totalité des frais de développement afin de se conformer aux pratiques du secteur aéronautique.

Le démarrage du programme A350 constituera un nouveau défi technologique pour les équipes. L'évolution vers les métiers de systémier devra se concrétiser dans les prochaines années et ainsi offrir de vrais relais de croissance.

La société est liée à l'évolution du secteur aéronautique civil et militaire qui représente la quasi-totalité de ses ventes.

Le plan de désensibilisation au dollar sera critique pour maintenir un bon niveau de rentabilité.

La société bénéficie des couvertures de change du Groupe Safran pour les 2 années à venir, à hauteur de son exposition au dollar américain. Celles-ci lui assureront un taux moyen de conversion de ses

encaissements proche de celui constaté en 2008.

Enfin, la stabilisation des processus métiers dans le nouvel environnement informatique devra se poursuivre.

L'ACTION TECHNOFAN

Sur le dernier mois de l'exercice 2008, le cours moyen de l'action Technofan s'est établi à 110 €.

Durant l'exercice 2008, le cours le plus haut est intervenu en juin à 124,80 €, et le cours le plus bas en février à 87,81 €.

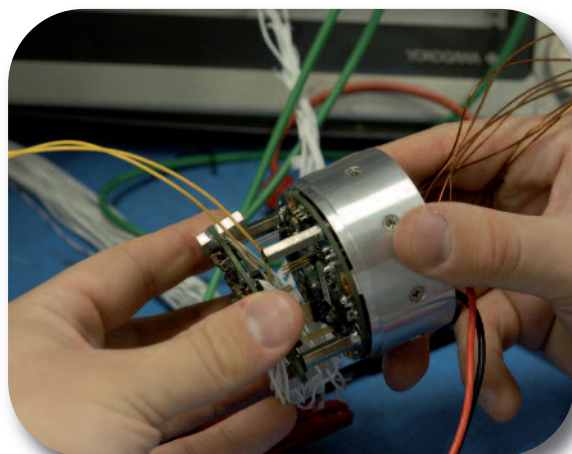
ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu d'autorisations antérieures

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport le rapport spécial établi par votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008.

Opérations de rachat d'actions effectuées au cours de l'exercice 2008

L'annexe 2 au présent rapport fait la synthèse des opérations réalisées par la société sur ses propres



Laboratoire électronique



titres depuis le 15 février 2008. Au cours de l'exercice 2008, Technofan a procédé au rachat de 54 294 actions pour un montant total de 5,8 M€. Ces achats d'actions ont été faits dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il vous est proposé, aux termes de la quatrième résolution à titre ordinaire, de reconduire le programme de rachat d'actions précédemment autorisé, avec les mêmes finalités, à savoir :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions, sous réserve que vous autorisiez la réduction corrélative du capital social dans les termes de la cinquième résolution à titre extraordinaire qui sera soumise à votre vote.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action.

Conformément aux dispositions légales, la société ne pourrait détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social et le nombre d'actions acquises en vue de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport qui ne pourrait excéder 5% du capital.

Le coût global des rachats d'actions ne pourrait excéder 8,9 M€.

Ce nouveau programme mettrait fin au programme autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008.

RÉPARTITION DU CAPITAL

En ce qui concerne l'évolution du capital et de l'actionnariat de la société, il faut noter l'annulation de 66 493 actions autodétenues par décision du Conseil

d'Administration du 15 février 2008. Au 31 décembre 2008, le montant du capital était de 1 373 398 euros, divisé en 686 699 actions de 2 euros nominal.

A la date du 31 décembre 2008, le principal actionnaire de la société est la société Safran qui détient 83,56% du capital social et 90,66% des droits de vote, si l'on exclut les actions autodétenues.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital de la société.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne Groupe Safran, qui sont ouverts aux salariés de Technofan, détenaient, à la date du 31 décembre 2008, 1 776 actions de la société, soit 0,26 % du capital et 0,28% des droits de vote.

L'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce prévoit que lorsque les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3 % du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution visant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Un tel projet de résolution a été soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007, qui l'a rejeté.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Événements postérieurs à la clôture

Monsieur Thierry Misson a remis aux membres du Conseil d'Administration ses mandats de Président Directeur Général et d'administrateur de Technofan SA et Inc. à leur disposition, à effet du 14 mars 2008.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Technofan seront dissociées à compter du 15 mars 2008.

Annexes au Rapport de Gestion

Il a nommé Monsieur Jean-Christophe Corde Président du Conseil d'Administration et Monsieur Thierry Lasbleis Directeur Général de Technofan à effet du 15 mars.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons annexé au présent rapport la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et un état des rémunérations qu'ils ont perçues durant l'exercice.

ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	1 506 384	1 506 384	1 506 384	1 506 384	1 373 398
B) Nombre d'actions ordinaires existantes	753 192	753 192	753 192	753 192	686 699
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	44 676 821	46 696 573	48 209 716	48 021 174	47 001 700
B) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7 758 306	7 428 302		8 165 523	1 217 007
C) Impôt sur les bénéfices	63 383	885 663	999 342	2 716 433	- 600 113
D) Participation des salariés due au titre de l'exercice	376 175	294 827	253 493	627 501	
E) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	4 480 594	3 428 947	4 497 715	6 739 573	2 634 601
F) Résultat distribué	1 355 746	1 031 873	1 348 214	2 018 555	721 034
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
A) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,72	8,30	6,62	6,40	4,71
B) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5,95	4,55	5,97	8,95	2,65
C) Dividende attribué à chaque action					
- net	1,80	1,37	1,79	2,68	1,05*
- avoir fiscal					
- revenu global					
IV - PERSONNEL					
A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	173	190	194	196	198
B) Montant de la masse salariale	6 062 945	6 275 886	7 132 619	7 271 183	8 289 449
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 128 511	3 251 313	3 346 988	4 027 532	3 914 332

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du projet d'affectation du résultat



ANNEXE 2 : RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la réalisation des opérations d'achat par la société de ses propres actions effectuées en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008, dans sa cinquième résolution.

Finalités autorisées par l'AGO du 24 avril 2008	Date de réalisation	Nature de la transaction	Nombre de titres	% du capital	Prix moyen pondéré par action	Montant global
Conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe	-	-	-	-	-	-
Animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité	-	-	-	-	-	-
Actions destinées à être annulées	2-janv-08	Achat	25		107,99 €	2 700 €
	3-janv-08	Achat	26		107,99 €	2 808 €
	4-janv-08	Achat	26		104,00 €	2 704 €
	7-janv-08	Achat	26		107,99 €	2 808 €
	8-janv-08	Achat	15		107,99 €	1 620 €
	9-janv-08	Achat	12		104,00 €	1 248 €
	10-janv-08	Achat	12		103,98 €	1 248 €
	14-janv-08	Achat	27		103,00 €	2 781 €
	15-janv-08	Achat	26		103,00 €	2 678 €
	16-janv-08	Achat	26		98,00 €	2 548 €
	17-janv-08	Achat	31		102,90 €	3 190 €
	18-janv-08	Achat	31		102,00 €	3 162 €
	21-janv-08	Achat	31		96,93 €	3 005 €
	22-janv-08	Achat	29		102,29 €	2 966 €
	23-janv-08	Achat	29		101,89 €	2 955 €
	24-janv-08	Achat	30		102,00 €	3 060 €
	28-janv-08	Achat	31		101,99 €	3 162 €
29-janv-08	Achat	30		101,00 €	3 030 €	
30-janv-08	Achat	30		100,00 €	3 000 €	
Actions destinées à être annulées	06-mars-08	Achat	49		95,00 €	4 655 €
	10-mars-08	Achat	43		95,00 €	4 085 €
	11-mars-08	Achat	56		95,00 €	5 320 €
	14-mars-08	Achat	57		95,00 €	5 415 €
	18-mars-08	Achat	3		98,00 €	294 €
	25-mars-08	Achat	1		98,10 €	98 €
	02-avr-08	Achat	5		110,00 €	550 €
	03-avr-08	Achat	26		106,00 €	2 756 €
	04-avr-08	Achat	9		106,00 €	954 €
	07-avr-08	Achat	20		106,00 €	2 120 €
	08-avr-08	Achat	25		106,00 €	2 650 €
	09-avr-08	Achat	23		109,90 €	2 528 €
	10-avr-08	Achat	24		109,80 €	2 635 €
	11-avr-08	Achat	20		109,80 €	2 196 €
	14-avr-08	Achat	18		109,75 €	1 976 €
	15-avr-08	Achat	25		109,69 €	2 742 €
	16-avr-08	Achat	22		108,98 €	2 398 €
	17-avr-08	Achat	21		108,00 €	2 268 €
	22-avr-08	Achat	23		109,00 €	2 507 €
	23-avr-08	Achat	26		109,00 €	2 834 €
24-avr-08	Achat	25		109,00 €	2 725 €	
25-avr-08	Achat	16		109,00 €	1 744 €	
15-mai-08	Achat	20		110,00 €	2 200 €	
16-mai-08	Achat	3		109,32 €	328 €	
19-mai-08	Achat	1		109,32 €	109 €	

Annexes au Rapport de Gestion

Finalités autorisées par l'AGO du 24 avril 2008	Date de réalisation	Nature de la transaction	Nombre de titres	% du capital	Prix moyen pondéré par action	Montant global
	20-mai-08	Achat	6		109,32 €	656 €
	21-mai-08	Achat	9		105,50 €	950 €
	22-mai-08	Achat	1 771		105,00 €	185 955 €
	26-mai-08	Achat	22		110,00 €	2 420 €
	27-mai-08	Achat	22		110,00 €	2 420 €
	28-mai-08	Achat	24		110,00 €	2 640 €
	29-mai-08	Achat	25		110,00 €	2 750 €
	30-mai-08	Achat	17		110,00 €	1 870 €
Actions destinées à être annulées	10-juin-08	Achat	4 411		120,00 €	529 320 €
	16-juin-08	Achat	25		110,00 €	2 750 €
	17-juin-08	Achat	30		110,00 €	3 300 €
	18-juin-08	Achat	29		110,00 €	3 190 €
	19-juin-08	Achat	14		110,00 €	1 540 €
	20-juin-08	Achat	15		110,00 €	1 650 €
	23-juin-08	Achat	14		110,00 €	1 540 €
	24-juin-08	Achat	14		109,98 €	1 540 €
	25-juin-08	Achat	13		109,98 €	1 430 €
	26-juin-08	Achat	13		109,98 €	1 430 €
	30-juin-08	Achat	15		105,00 €	1 575 €
	01-juil-08	Achat	14		105,00 €	1 470 €
	02-juil-08	Achat	16		100,00 €	1 600 €
	03-juil-08	Achat	17		100,00 €	1 700 €
	04-juil-08	Achat	17		100,00 €	1 700 €
	07-juil-08	Achat	17		99,98 €	1 700 €
	08-juil-08	Achat	17		100,00 €	1 700 €
	09-juil-08	Achat	18		100,00 €	1 800 €
	10-juil-08	Achat	12		100,00 €	1 200 €
	11-juil-08	Achat	22		110,00 €	2 420 €
	14-juil-08	Achat	18		110,00 €	1 980 €
	15-juil-08	Achat	14		110,00 €	1 540 €
	31-juil-08	Achat	4 809		103,85 €	499 415 €
	01-août-08	Achat	7		102,80 €	720 €
	06-août-08	Achat	40 332		107,00 €	4 315 510 €
	07-août-08	Achat	6		100,00 €	600 €
	15-août-08	Achat	5		100,00 €	500 €
	18-août-08	Achat	4		100,00 €	400 €
	19-août-08	Achat	4		100,00 €	400 €
	20-août-08	Achat	5		106,98 €	535 €
	21-août-08	Achat	5		103,00 €	515 €
	22-août-08	Achat	5		106,99 €	535 €
	25-août-08	Achat	6		106,10 €	637 €
	26-août-08	Achat	6		106,09 €	637 €
	27-août-08	Achat	4		106,00 €	424 €
	28-août-08	Achat	4		106,00 €	424 €
	29-août-08	Achat	4		106,00 €	424 €
Actions destinées à être annulées	01-sept-08	Achat	4		107,00 €	428 €
	02-sept-08	Achat	4		106,50 €	426 €
	03-sept-08	Achat	4		106,50 €	426 €
	05-sept-08	Achat	3		104,60 €	314 €
	08-sept-08	Achat	2		104,60 €	209 €
	09-sept-08	Achat	2		104,60 €	209 €
	10-sept-08	Achat	5		100,00 €	500 €
	11-sept-08	Achat	5		104,60 €	523 €
	12-sept-08	Achat	5		104,59 €	523 €
	15-sept-08	Achat	5		104,60 €	523 €
	16-sept-08	Achat	5		103,50 €	518 €
	17-sept-08	Achat	6		103,50 €	621 €
	18-sept-08	Achat	6		103,50 €	621 €
	22-sept-08	Achat	11		99,90 €	1 099 €
	23-sept-08	Achat	12		97,00 €	1 164 €
	24-sept-08	Achat	12		100,00 €	1 200 €



Finalités autorisées par l'AGO du 24 avril 2008	Date de réalisation	Nature de la transaction	Nombre de titres	% du capital	Prix moyen pondéré par action	Montant global
	26-sept-08	Achat	16		100,00 €	1 600 €
	29-sept-08	Achat	19		97,00 €	1 843 €
	30-sept-08	Achat	21		97,00 €	2 037 €
	01-oct-08	Achat	22		104,90 €	2 308 €
	22-oct-08	Achat	58		105,00 €	6 090 €
	23-oct-08	Achat	62		104,96 €	6 508 €
	27-oct-08	Achat	30		102,01 €	3 060 €
	30-oct-08	Achat	67		109,02 €	7 304 €
	03-nov-08	Achat	10		110,00 €	1 100 €
	04-nov-08	Achat	65		110,00 €	7 150 €
	07-nov-08	Achat	56		110,00 €	6 160 €
	12-nov-08	Achat	50		110,00 €	5 500 €
	13-nov-08	Achat	49		110,00 €	5 390 €
	14-nov-08	Achat	45		110,00 €	4 950 €
	17-nov-08	Achat	61		110,00 €	6 710 €
	18-nov-08	Achat	62		110,00 €	6 820 €
	19-nov-08	Achat	63		110,00 €	6 930 €
	20-nov-08	Achat	60		110,00 €	6 600 €
	21-nov-08	Achat	61		110,00 €	6 710 €
	24-nov-08	Achat	17		106,67 €	1 813 €
	25-nov-08	Achat	30		109,00 €	3 270 €
	01-déc-08	Achat	56		109,02 €	6 105 €
	02-déc-08	Achat	50		109,02 €	5 451 €
	12-déc-08	Achat	24		110,00 €	2 640 €
	18-déc-08	Achat	35		110,00 €	3 850 €
	22-déc-08	Achat	27		110,00 €	2 970 €
	23-déc-08	Achat	30		110,00 €	3 300 €
	24-déc-08	Achat	34		110,00 €	3 740 €
	29-déc-08	Achat	27		110,00 €	2 970 €
	30-déc-08	Achat	32		110,00 €	3 520 €
	31-déc-08	Achat	33		110,00 €	3 630 €
TOTAL			54 294	7,91%		5 845 500 €

ANNEXE 3 : INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature versés en 2008 aux mandataires sociaux sont les suivants :

- Rémunération prise en charge par Technofan pour Monsieur Thierry Lasbleis pour la période du 17 mars au 31 décembre 2008 : 108 498 €, dont 97 033 € d'éléments fixes et 11 465 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Yves Leclère : 467 699 €, dont 305 299 € d'éléments fixes et 162 400 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Jean-Christophe Corde : 297 204 €, dont 204 449 € d'éléments fixes et 92 755 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs.
- Rémunération prise en charge par Technofan pour Monsieur Thierry Misson pour la période du 1^{er} janvier au 14 mars 2008 : 68 544 €, dont 27 647 € d'éléments fixes et 40 897 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs.

Technofan n'a par ailleurs consenti aucun engagement en faveur de ses mandataires sociaux.

ANNEXE 4 : LISTE DES CONVENTIONS COURANTES

- Convention de change Groupe Safran
- Convention de trésorerie Groupe Safran
- Convention détachement de personnel Messier-Bugatti Groupe Safran
- Convention de service Safran USA Inc.

ANNEXE 5 : MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2008

■ Jean-Christophe CORDE

Administrateur, Président du Conseil d'Administration depuis le 15.03.08

Mandats

Président-Directeur Général de :

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran)

MESSIER-GOODRICH (SA, France, participation Safran)

Administrateur de :

SOFRANCE (SA, France, groupe Safran)

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran)

Chairman de :

MESSIER-BUGATTI, Inc. (USA, groupe Safran)

Director de :

MESSIER-DOWTY INTERNATIONAL Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran)

GOODRICH-MESSIER, Inc. (USA, participation Safran)

MESSIER-BUGATTI USA, LLC (USA, groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS Pte Ltd (Singapour, groupe Safran)

SINGAPORE PRECISION REPAIR AND OVERHAUL Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

TECHNOFAN, Inc. (USA, groupe Safran), depuis le 04.06.08

■ Thierry LASBLEIS

Administrateur, Directeur Général depuis le 15.03.08

Mandats

Administrateur de :

MESSIER SERVICES SA (SA, France, groupe Safran), jusqu'au 03.04.08

HYDRAULIC REPAIR AND SUPPORT (SA, France, participation Safran), jusqu'au 01.03.08

Chairman and Chief Executive Officer de :

TECHNOFAN, Inc. (USA, groupe Safran), depuis le 14.03.08

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 04.06.08

Chairman de :

AERO PRECISION REPAIR AND OVERHAUL COMPANY, Inc. (USA, participation Safran)

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS Pte Ltd (Singapour, groupe Safran), jusqu'au 05.06.08

Director de :

MESSIER-BUGATTI-TRACER, LLC (USA, groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS Pte Ltd (Singapour, groupe Safran)

MESSIER SERVICES MEXICO (Mexique, groupe Safran), jusqu'au 07.04.08

MESSIER SERVICES AMERICAS (Mexique, groupe Safran), jusqu'au 07.04.08

MESSIER SERVICES Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran), jusqu'au 04.04.08



■ Jean BRISEBOIS

Administrateur

Mandats

Président-Directeur Général de :

AMPHICOM (SA, France)

Gérant de :

DIVERTEC INTERNATIONAL (SNC, France)

■ Yves LECLERE

Administrateur

Mandats

Administrateur de :

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran)

SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, groupe Safran)

MATIS AEROSPACE (Maroc, participation Safran)

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration de :

LABINAL (SA, France, groupe Safran)

HISPANO-SUIZA (SA, France, groupe Safran)

Chairman de :

CINCH CONNECTORS, Inc. (USA, groupe Safran)

GLOBE MOTORS, Inc. (USA, groupe Safran)

Director de :

MESSIER-DOWTY INTERNATIONAL Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran)

CINCH CONNECTORS Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran)

LABINAL INVESTMENTS, Inc. (USA, groupe Safran)

MESSIER SERVICES ASIA Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

S-PRO Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

TECHNOFAN, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 04.06.08

Fonctions

Directeur Général Adjoint de Safran, en charge de la branche Equipements aéronautiques.

■ Thierry MISSON,

Président-Directeur Général jusqu'au 14.03.08

Mandats

Director, Chairman & CEO de :

TECHNOFAN, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 14.03.08

Director de :

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 14.03.08

MESSIER-BUGATTI SYSTEMS Pte Ltd (Singapour, groupe Safran), jusqu'au 20.06.08





Rapport du Président

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Un rapport spécial du Commissaire aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de sa mission, présente ses observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2009, le Président du Conseil d'administration a consulté la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction des Risques et Assurances de la société. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 6 février 2009.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

Aux termes des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal, dont le projet est adressé aux administrateurs en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

Le Président du Conseil d'Administration communique à chacun des membres du Conseil tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatre membres, personnes physiques.

Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008, notamment pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels, avec un taux de présence supérieur à 75%.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration, et le Conseil n'a pas mis en place en son sein de comités spécialisés.

1.2 Les jetons de présence

Les administrateurs peuvent, le cas échéant, recevoir



des jetons de présence. Le montant global annuel des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires, et librement réparti entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au cours de l'exercice 2008.

1.3 Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

2. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2.1 Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration parmi ses membres et portant le titre de Directeur Général.

L'article 19 des statuts de la société définit les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale : le Conseil doit statuer à la majorité absolue de ses membres présents ou non, et il peut à tout moment modifier son choix.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions réglementaires.

Par délibération en date du 8 février 2008 prise dans les conditions fixées par l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration de Technofan a modifié son choix quant au mode d'exercice de la direction générale de la société. A compter de cette date, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société, qui étaient précédemment cumulées, sont dissociées.

2.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les pouvoirs du Directeur Général de Technofan ne sont limités ni par des dispositions statutaires ni par des décisions du Conseil d'Administration.

3. RÈGLE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président du conseil d'administration n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

Le Directeur Général est rémunéré au même titre que l'encadrement du Groupe Safran, avec un salaire fixe et une part variable qui est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Il ne bénéficie contractuellement d'aucune rémunération différée en cas de cessation de ses fonctions. Il n'a droit à aucune retraite

Rapport du Président

complémentaire, ni options de souscription ou d'achat d'actions, ni actions gratuites.

4. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les articles 24 et suivants des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, à condition que ses titres soient enregistrés dans les comptes de titres nominatifs tenus par la CACEIS, mandataire de la Société, ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne l'exercice des droits de vote, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Les statuts de la Société ne prévoient pas la participation ou le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

5. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

6.1 Définition du contrôle interne et objectifs recherchés

Technofan, en cohérence avec le Groupe Safran, a décidé de formaliser, dans le cadre de l'application de la Loi de Sécurité Financière, son contrôle interne sur la base du référentiel international "COSO" (publié aux Etats-Unis en 1992 sous le nom de "Internal Control Framework" et issu des travaux du "Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission"). Aucune différence notable n'a été constatée avec les principes généraux du cadre de référence de l'AMF.

Technofan définit le contrôle interne comme étant un processus, mis en œuvre par son Conseil d'Administration, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations.
- Sincérité et fiabilité des informations financières.
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces dysfonctionnements sont totalement éliminés.

6.2 Éléments clefs du contrôle interne

6.2.1 Environnement de contrôle interne

Technofan, filiale de Safran, gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Elle est organisée en lignes de produits. Ces lignes de



produits sont supportées en transversal par :

- un service économique et financier,
- un service ressources humaines,
- un service qualité,
- un service systèmes d'information,
- un service communication externe.

Technofan a adopté la charte d'éthique diffusée en 2001 et à nouveau en 2006 par le Groupe Safran ; celle-ci rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui font partie de la société, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise.

6.2.2 Identification des risques

Compte tenu des domaines d'application de ses technologies (aéronautique, spatial, avionique, télécommunications, défense et sécurité) et de la qualité de ses donneurs d'ordres (avionneurs, compagnies aériennes, agences spatiales, armées, administrations, opérateurs...), Technofan évolue par nature dans un environnement réglementé et contrôlé.

Il doit satisfaire à des exigences élevées de qualité et de conformité dans les domaines techniques (homologations, audits qualité clients), économique (autorisations d'exportation, contrôle de coûts des marchés publics) ou environnemental.

Différentes autorités de contrôle et de certification veillent au respect de ces normes. Technofan a mis en œuvre les dispositifs permettant d'assurer, dès leur conception, un niveau de sécurité élevé de ses produits (normes ISO 9000 et 14000).

En 2008, sous la conduite de la Direction des Risques et des Assurances du Groupe Safran, Technofan a poursuivi la démarche formalisée d'identification et de mesure des principaux risques.

Technofan est dotée d'un "risk manager" chargé :

- d'établir la cartographie des risques, et de la transmettre périodiquement au Groupe Safran,
- de définir et mettre en œuvre la politique de

maîtrise de ces risques selon l'approche et la méthodologie définies par le Groupe,

- de mettre en place un programme "Intégrité des produits et des services" et d'en surveiller l'exécution,
- de mettre en place des modalités de gestion de crise et d'en coordonner l'exécution en cas de survenance d'un événement.

6.2.3 Procédures de contrôle interne

Les procédures de gestion de Technofan font l'objet de notes écrites conformes aux procédures de gestion du Groupe Safran. Technofan met en application les notes de procédure et règles comptables rédigées par le Groupe et rassemblées dans un système documentaire accessible via l'intranet du Groupe.

En ce qui concerne les procédures liées à l'information comptable et financière, Technofan met en œuvre :

- Le manuel des règles comptables Groupe,
- Les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies (procédures Groupe),
- Les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées par le Groupe,
- Le guide d'utilisation du progiciel de consolidation, ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Technofan applique par ailleurs, en matière de référentiel comptable, les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Par ailleurs, il est de la responsabilité du Directeur Général d'assurer :

- La transmission à la Direction Financière du Groupe de la liasse de consolidation accompagnée d'une validation formelle par le Directeur Financier,

Rapport du Président

- L'envoi au Groupe de deux lettres d'affirmation : l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes signée par le Directeur Général et le Directeur Financier, l'autre concernant le dispositif de contrôle interne signée par le Directeur Général.

6.2.4 Information et communication – Dispositif de contrôle de gestion

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à une présentation des perspectives à Safran, et ensuite à une notification par Safran des objectifs à atteindre par Technofan au titre de l'année suivante.

Au moins trois fois par an, Technofan participe à un comité budgétaire qui examine les réalisations, définit les actions correctrices éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouveaux objectifs pour l'exercice.

Mensuellement, Technofan réalise un reporting budgétaire et financier de son activité.

En interne, le processus budgétaire et de planification implique fortement l'ensemble des services, et donne lieu à formalisation des objectifs à atteindre en cohérence avec la notification reçue de Safran.

Chaque mois se tient un comité de direction qui commente les éléments financiers relatifs aux arrêtés comptables du mois précédent et les perspectives sur l'année.

D'une manière hebdomadaire, Technofan adresse à Safran un "relevé de faits marquants" qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

6.2.5 Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé, chacun dans son domaine de responsabilité – par l'équipe dirigeante de Technofan, qui s'appuie sur les directions fonctionnelles et également sur les différentes directions centrales, sur la méthodologie déployée

par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe. Il n'existe pas de service « Audit interne » chez Technofan.

Technofan a utilisé la méthodologie du Groupe Safran par questionnaire sur les points clefs de contrôle interne de neuf processus en lien étroit avec l'information financière et comptable. Cette démarche permet de mesurer l'adéquation des procédures au référentiel du Groupe et l'efficacité dans l'application de ces procédures. A l'issue de ces évaluations, des plans d'action sont définis et font l'objet de suivi selon les règles de pilotage du Groupe.

En 2006, un programme de tests a été défini qui permettra sur quatre années de couvrir l'ensemble des processus concernés. A ce titre, Technofan a effectué au cours du quatrième trimestre 2008 une revue accompagnée de tests des processus ventes et paie qui a donné lieu à un rapport assorti de commentaires, recommandations et plans d'action.

En outre, en accord avec ses normes professionnelles, le commissaire aux comptes a également procédé à une revue des principaux points de contrôle.

Par ailleurs, un outil informatique dédié rassemble pour l'ensemble du Groupe la documentation sur les processus, les résultats des tests effectués sur les points clefs de contrôle et les plans d'actions.

6.3 Plan d'action pour 2009

Au cours de l'exercice 2009, Technofan poursuivra l'analyse des procédures en vigueur pour s'assurer de leur pertinence et correcte application. Elle s'assurera que les procédures en place couvrent de manière efficace les risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs opérationnels, ainsi que ceux liés à la fiabilité de l'information financière et au respect des lois et réglementations.

Jean-Christophe CORDE
Président du Conseil d'Administration



Comptes de l'exercice 2008

Comptes de l'exercice 2008

BILAN

(en euros)

ACTIF au 31 décembre	2008			2007
	Montants bruts	Amortissements Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	2 392 297	1 569 319	822 978	149 566
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	569 599	568 100	1 499	-
Fonds commercial ⁽¹⁾	-	-	-	-
Autres	1 822 698	1 001 219	821 479	149 566
Immobilisations corporelles	14 262 032	11 553 315	2 708 718	2 588 165
Terrains	157 594	-	157 594	157 594
Constructions	3 488 542	2 612 113	876 429	811 324
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 950 890	7 740 626	1 210 264	1 018 579
Autres	1 346 855	1 200 576	146 280	121 585
Immobilisations corporelles en cours	316 423	-	316 423	477 355
Avances & acomptes	1 727	-	1 727	1 727
Immobilisations financières⁽²⁾	5 809 484	-	5 809 484	6 765 830
Participations	-	-	-	1 144
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 794 828	-	5 794 828	6 757 014
Prêts	7 671	-	7 671	7 671
Autres	6 984	-	6 984	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	22 463 812	13 122 634	9 341 178	9 503 562
Stocks & en cours	13 569 098	2 203 267	11 365 830	9 321 066
Matières premières & autres approvisionnements	8 861 289	2 155 389	6 705 900	5 783 281
En-cours production (biens & services)	3 166 963	-	3 166 963	2 505 442
Produits intermédiaires & finis	1 540 846	47 878	1 492 967	1 032 344
Avances & acomptes versés sur commandes	166 824	-	166 824	97 409
Créances⁽³⁾	45 073 553	694 894	44 378 659	46 643 842
Créances clients & comptes rattachés	16 769 307	694 894	16 074 413	12 290 650
Autres créances d'exploitation	2 703 237	-	2 703 237	1 638 436
Créances diverses	25 601 009	-	25 601 009	32 714 756
Actions propres	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	762	-	762	762
Disponibilités	129 770	-	129 770	388 981
Charges constatées d'avance⁽³⁾	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 940 007	2 898 161	56 041 846	56 452 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	113 224
TOTAL GÉNÉRAL	81 403 819	16 020 795	65 383 024	66 068 847
⁽¹⁾ Dont droit au bail			-	-
⁽²⁾ Dont à moins d'un an			-	-
⁽³⁾ Dont à plus d'un an			-	-



BILAN

(en euros)

PASSIF au 31 décembre	2008	2007
	Montants nets	Montants nets
Capital	1 373 398	1 506 384
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 749 897	4 749 897
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	150 638	4 267 430
Réserve légale	150 638	150 638
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres	-	4 116 792
Report à nouveau	29 240 542	26 897 738
Résultat de l'exercice	1 817 120	6 739 573
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	138 930	197 275
CAPITAUX PROPRES	37 470 526	44 358 296
Provisions pour risques	4 891 729	4 922 150
Provisions pour charges	690 000	607 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 581 729	5 529 150
Dettes financières	3 596 199	3 657 166
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Banques créditrices	-	-
Intérêts courus sur banques créditrices et crédits de caisse	-	-
Concours courants bancaires	-	-
Emprunts & dettes financières divers	3 596 199	3 657 166
Dettes d'exploitation & diverses	18 708 096	12 443 918
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	236 202	328 821
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	14 631 477	6 598 741
Dettes fiscales & sociales	3 091 425	3 279 182
Autres dettes d'exploitation	748 992	162 009
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales (Impôt sur les sociétés)	-	1 231 274
Autres dettes diverses	-	843 890
Produits constatés d'avance	26 474	12 845
TOTAL DES DETTES⁽¹⁾	22 330 769	16 113 929
Ecart de conversion passif	-	67 472
TOTAL GÉNÉRAL	65 383 024	66 068 847
⁽¹⁾ Dont à plus d'un an (dont dettes financières)	3 437 000	3 561 166
Dont à moins d'un an	18 893 769	12 647 917

Comptes de l'exercice 2008

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2008		2007
	Montants	Totaux partiels	
Production vendue		47 001 700	48 021 174
Ventes de produits fabriqués	46 254 744		46 755 825
Prestations de services	746 956		1 265 350
Montant net du chiffre d'affaires		47 001 700	48 021 174
(dont Exportations : 22,7 M€)			
Production stockée		1 114 287	651 196
En cours de production de biens	661 521		216 599
En cours de production de services	-		-
Produits finis	452 766		434 597
Production immobilisée	-	-	-
Production de l'exercice		48 115 987	48 672 370
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		33 923 408	29 203 280
Achats stockés matières premières, sous-traitance industrielle et autres	25 038 111		18 569 272
Variations stocks matières premières & approvisionnements	-1 282 529		1 340 975
Achats non stockés matières & fournitures & services extérieurs	10 167 826		9 293 033
Valeur ajoutée		14 192 579	19 469 090
Subventions d'exploitation	539 030	539 030	125 684
Impôts et taxes & versements assimilés		1 051 347	1 398 008
Sur rémunérations	215 041		364 972
Autres	836 306		1 033 035
Charges de personnel		12 203 781	11 298 714
Salaires & appointements	8 289 449		7 271 183
Charges sociales	3 914 332		4 027 532
Excédent brut d'exploitation		1 476 482	6 898 052
Reprise sur provisions & amortissements	1 408 860	1 408 860	4 710 157
Transferts de charges d'exploitation	-	-	-
Autres produits	-	-	66 583
Dotations aux amortissements & provisions		2 883 685	2 890 779
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	797 373		747 043
Sur immobilisations : dotations aux provisions			-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	435 482		44 973
Pour risques & charges : dotations aux provisions	1 650 830		2 098 763
Autres charges	107 048	107 048	117 214
Résultat d'exploitation		-105 390	8 666 799



COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2008		2007
	Montants	Totaux partiels	
Report		- 105 390	8 666 799
Produits financiers		1 261 554	1 441 006
De participations	-		-
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé	-		-
Autres intérêts & produits assimilés	1 147 428		1 441 006
Reprises sur provisions & transferts de charges financières	113 224		-
Différences positives de change	902		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-
Charges financières		18 210	126 463
Dotations aux amortissements & provisions	-		113 224
Intérêts & charges assimilées	18 210		13 239
Différences négatives de change	-		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-		-
Résultat financier		1 243 344	1 314 543
Résultat courant avant impôt		1 137 954	9 981 342
Produits exceptionnels		80 228	106 639
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-		3 559
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-
Produits de cessions d'éléments d'actif	21 853		-
Subventions d'investissements virées au résultat	-		-
Autres	-		-
Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnelles	58 375		103 080
Charges exceptionnelles		1 175	4 474
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-		-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-
Valeur comptable des éléments immobilisés & financiers cédés	-		-
Autres	-		-
Dotations aux amortissements & provisions			
Dotations aux provisions réglementées	1 144		4 474
Dotations aux amortissements & autres provisions	31		-
Résultat exceptionnel		79 053	102 165
Résultat avant impôt & participation		1 217 007	10 083 507
Participation des salariés	-	-	627 501
Impôt sur les sociétés	- 600 113	- 600 113	2 716 433
Dotations I.S. sociétés intégrées			
Reprises I.S. sociétés intégrées			
Résultat de l'exercice		1 817 120	6 739 573
Plus-values ou moins-values de cessions comprises dans le résultat exceptionnel			
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	-	-	-
- sur immobilisations incorporelles	-		-
- sur immobilisations corporelles	-		-
Plus-values ou moins-values de cessions		-	-

Comptes de l'exercice 2008

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	2008	2007
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement		
Résultat net	1 817	6 740
Charges calculées	2 884	3 008
Reprises sur charges calculées	- 1 580	- 4 813
Résultat sur cession d'éléments d'actif	-22	-
TOTAL CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 098	4 935
Autres ressources		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Réduction d'immobilisations financières	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL AUTRES RESSOURCES	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	3 098	4 935
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1 840	1 325
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-	-
- Immobilisations incorporelles	854	74
- Immobilisations corporelles	717	878
- Immobilisations financières	5 834	5 741
Remboursement des avances conditionnées	61	12
Remboursement des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	9 306	8 030
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 6 207	- 3 095
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 3 797	- 639
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 10 004	- 3 734



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ TECHNOFAN

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et ses modifications successives ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes:

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

RAPPEL DES PRINCIPALES OPTIONS

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations créées par l'entreprise sont comptabilisées au coût de production.



A partir du 1^{er} janvier 2007, l'intégralité des frais de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont maintenus dans les charges de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes et durées suivants :

- Licence : linéaire, 5 ans.
- Logiciels : linéaire, 1 à 5 ans.
- Constructions : linéaire, 20 ans.
- Agencements et installations : linéaire, 10 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : linéaire, 5 ans.
- Matériel de transport : linéaire, 4 ans.
- Matériel et mobilier de bureau : linéaire, 10 ans.

Lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte ou un amortissement dégressif sont admis fiscalement, un amortissement dérogatoire est constaté au passif.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque les amortissements ne permettent pas de traduire la perte de valeur de l'immobilisation concernée.

Le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'est élevé à 6 500 milliers d'euros.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation pour déterminer la valeur recouvrable de cet actif.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Comptes de l'exercice 2008

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur actuelle d'un actif pris de façon isolée, les immobilisations sont regroupées en fonction de leur rattachement à des programmes, projets ou familles de produits.

1.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production hors frais financiers.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'un cours couvert communiqué par Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en euro à ce cours. Par ailleurs, les avances versées et reçues sont valorisées au cours couvert standard de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par Safran :

- Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le résultat,

- l'écart éventuel entre le cours couvert standard de la date de transaction et le cours couvert de la date d'encaissement, appliqué à la position nette clients/fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.

Pour les devises qui ne font pas l'objet d'une couverture Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif, et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

Les provisions en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.

1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque la société est engagée envers un tiers à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.8 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Le montant des engagements a été évalué selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite.

La valorisation actuarielle des engagements de retraite fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».



2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS DU BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	VALEUR BRUTE DÉBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	MISES H.S. OU VIR. DE POSTE A POSTE	CHANGEMENT DE MÉTHODE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
• Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	567	2	-	-	-	569
• Frais de Recherche et Développement	-	-	-	-	-	-
• Autres	971	493	-	361	-	1 823
SOUS-TOTAL	1 538	495	-	361	-	2 392
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
• Terrains	158	-	-	-	-	158
• Constructions	3 295	194	-	-	-	3 489
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 348	572	19	51	-	8 952
• Autres	1 265	82	-	-	-	1 347
• Immobilisations corporelles en cours	477	251	-	- 412	-	316
• Avances et acomptes	2	-	-	-	-	2
SOUS-TOTAL	13 545	1 099	19	- 361	-	14 264
TOTAL GÉNÉRAL	15 083	1 594	19	-	-	16 656

Les immobilisations en-cours comprennent entre autres les dépenses en cours d'immobilisation au titre de bancs de test et de chargement électronique.

Variation des amortissements et des dépréciations

	VALEUR DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS LINÉAIRES	CESSIONS	MISES HORS SERVICE OU ÉLIMINATIONS	VALEUR FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	567	1	-	-	568
• Frais de Recherche et Développement	-	-	-	-	-
• Autres	821	180	-	-	1 001
SOUS-TOTAL	1 388	181	-	-	1 569
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Constructions	2 484	128	-	-	2 612
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 329	431	19	-	7 741
• Autres	1 144	57	-	-	1 201
SOUS-TOTAL	10 957	616	19	-	11 554
TOTAL GÉNÉRAL	12 345	797	19	-	13 123

Information en matière de crédit-bail

Néant.

Comptes de l'exercice 2008

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Variation des immobilisations financières brutes

	VALEUR DÉBUT EXERCICE	VIREMENT DE POSTE À POSTE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSIONS	VALEUR FIN EXERCICE
Titres de participation Technofan Inc.	1	-	-	1	-
Actions Technofan ⁽¹⁾	6 757	-	5 846	6 808	5 795
Prêts	8	-	-	-	8
TOTAL	6 766	-	5 846	6 809	5 803

⁽¹⁾ Technofan a procédé au rachat de 54 294 actions en 2008.

Technofan a procédé à l'annulation de 66 493 actions en 2008.

L'évaluation de l'action TECHNOFAN le dernier jour de clôture - 31 décembre 2008 - est de 110€.

Le cours moyen du mois de décembre 2008 a été de 109,96€.

Tableau des filiales et participations

Néant.

2.3 ACTIF CIRCULANT

Analyse des stocks

	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATION	VALEURS NETTES
Matières premières	8 861	2 155	6 706
En cours de production	3 167		3 167
Produits finis	1 541	48	1 493
TOTAL GÉNÉRAL	13 569	2 203	11 366

Etat des échéances des créances

	VALEURS BRUTES	DONT A 1 AN AU PLUS	DONT A PLUS D'1 AN
ACTIF IMMOBILISE			
• Prêts ⁽¹⁾	8	8	-
TOTAL	8	8	-
ACTIF CIRCULANT			
• Créances clients et comptes rattachés	16 769	16 769	-
• Autres créances d'exploitation	2 703	2 703	-
• Créances diverses hors exploitation ⁽²⁾	25 601	25 601	-
SOUS TOTAL	45 074	45 074	-
• Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	45 074	45 074	-
TOTAL GÉNÉRAL ⁽³⁾	45 081	45 081	-

⁽¹⁾ dont prêts accordés au cours de l'exercice

néant

- Comptes courants groupe

néant

Dont remboursements obtenus au cours de l'exercice

néant

L'avance financière au groupe Safran fait l'objet d'une rémunération sur base de l'EONIA

⁽²⁾ Les créances diverses hors exploitation se décomposent en :

- Avances financières à Safran

22 970

⁽³⁾ Dont avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux :

néant

- Créance impôt société

2 616



Charges constatées d'avance

Néant

Créances concernant les entreprises liées

Les créances sur les sociétés du Groupe Safran sont de 2 122 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Tableau des provisions d'actif circulant

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT FIN EXERCICE
Stocks et en-cours	1 863	435	95	2 203
Créances d'exploitation	549	167	21	695
TOTAL	2 412	602	116	2 898

Dont exploitation

602

116

Dont financière

-

-

Dont exceptionnelle

-

-

2.4 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

DÉSIGNATION DES VALEURS	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR D'INVENTAIRE
Actions TOFINSO	20	38 €	38 €	762 €

2.5 CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31.12.2007 (avant affectation)	44 359
Changement de méthode	- 0
Variation des provisions réglementées	- 58
Résultat net 2008	+ 1 817
Distribution de dividendes	- 1 840
Annulation actions propres	- 6 808
Capitaux propres au 31.12.2008 (avant affectation)	37 470

Capital social

Il est composé de 686 699 actions d'une valeur nominale de 2 € au 31 décembre 2008 après l'annulation de 66 493 actions réalisée le 15 février 2008 selon la décision du Conseil d'administration du 8 février 2008.

Variation des provisions réglementées

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	REPRISES EXCEPTIONNELLES	SOLDE FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	197	-	58	139
Provision pour investissement	-	-	-	-
TOTAL	197	-	58	139

Résultat net par action

Le résultat net par action est de 2,65 € par action en 2008 par rapport à 9,0 € par action en 2007. Dans l'hypothèse d'une annulation complète des actions détenues au 31 décembre 2008, le résultat net par action serait de 2,67 € par action.

Comptes de l'exercice 2008

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Variation des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	IMPACT RÉSERVES	DOTATIONS	REPRISES	REPRISE POUR NON UTILISATION	MONTANT FIN EXERCICE
Pour garanties données aux clients ⁽¹⁾	4 610	-	1 369	1 164	-	4 815
Pour pertes de change	113	-	-	113	-	-
Pour engagements de retraite	607	-	83	-	-	690
Autres	200	-	-	122	-	78
TOTAL	5 529	-	1 452	1 399	-	5 582
Dont dotations et reprises d'exploitation	-	-	1 452	1 399	-	-
Dont dotations et reprises financières	-	-	-	-	-	-
Dont dotations et reprises exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La provision pour garantie donnée aux clients comprend une provision pour garantie statistique destinée à couvrir les défaillances de produits vendus et ceci pendant leur période de garantie commerciale, qui est généralement de 3 ans. La méthode d'évaluation retenue est basée sur des éléments statistiques qui s'appuient sur les coûts de réparations supportés au titre d'une période de garantie ramenés au chiffre d'affaires de cette même période.

Les autres provisions pour garantie donnée aux clients comprennent des mises à niveau technique à la charge de Technofan sur des produits vendus.

La reprise de provision pour garantie statistique de 1 119 K€ a fait l'objet d'une utilisation sur l'exercice : cette utilisation correspond aux coûts de réparation générés par l'application de la garantie.

Engagements de retraite : hypothèses actuarielles

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	6,00 %	5,00 %
Taux d'évolution salariale	2,00 %	2,00 %
Tables de mortalité	Insee 2003 (indemnités de fin de carrière)	Insee 2003 (indemnités de fin de carrière)
Age de départ en retraite - cadres	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite - non cadres	61 ans	61 ans

Engagements retraite au 31/12/2007	607
Charge actualisation de 2007	-25
Droits utilisés en 2007	0
Droits acquis en 2007	108
Amortissements d'écart	0
Engagements retraite au 31/12/2008	690



2.7 DETTES

Etat des échéances des dettes

	MONTANT	DONT A 1 AN AU PLUS	DONT A PLUS 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ :				
• deux ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
• à plus de deux ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	3 596	96	805	2 695
TOTAL	3 596	96	805	2 695
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	236	236	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 631	14 631	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 091	3 091	-	-
Autres dettes d'exploitation	749	749	-	-
TOTAL	18 708	18 708	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales diverses (IS)	-	-	-	-
Autres dettes hors exploitation	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	26	26	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	22 331	18 830	805	2 695

⁽¹⁾ Dont - Avances remboursables 3 596
- Comptes courants de participation -

Dettes concernant les entreprises liées

Les dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe Safran sont de 548 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

DÉSIGNATION	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 844
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	1 686
Autres dettes d'exploitation	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fiscales diverses	-
Autres dettes diverses	141
TOTAL	6 671

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 625 milliers d'euros et correspondent à des subventions à recevoir.

Comptes de l'exercice 2008

COMPTE DE RÉSULTAT

2.8 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par zone géographique

Chiffre d'Affaires France/Export	2008	2007
France	23 689	25 537
Exportations directes	23 313	22 484
TOTAL	47 002	48 021

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2008	2007
Afrique	423	353
Amérique du Nord et du Sud	7 225	7 502
Asie	3 199	3 543
CEE	34 036	34 755
Europe autres	995	817
Moyen Orient	1 092	1 019
Océanie	33	31
TOTAL	47 002	48 021

2.9 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges

- Intérêts sur avances en compte courant Néant

Produits

- Intérêts sur avances en compte courant 1 147 K€
Les intérêts en compte courant ont été servis à un taux moyen de 3,8% (EONIA - 0,05%)

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 79 K€ comprend principalement :

- Dotation et reprise de provisions réglementées + 58 K€
- Gain net sur cession d'immobilisation financière + 21 K€

Il s'agit de la plus-value dégagée lors de la cession en juin 2008 de la filiale Technofan Inc à Safran USA Inc pour 34 K\$. Cette transaction a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mai 2008 sur la base d'un prix de vente déterminé par un expert indépendant.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Néant.

2.12 INTÉRESSEMENT

Néant.



2.13 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bien que consolidée dans le Groupe Safran, Technofan n'est pas incluse dans son périmètre d'intégration fiscale dans la mesure où elle est détenue à moins de 95% par le Groupe. Elle est donc soumise directement à l'impôt sur les sociétés.

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Résultat comptable	1 217	- 600	1 817
Dotation à la provision pour investissement	-	-	-
Variation de la provision pour amortissements dérogatoires	- 139	- 49	- 90
Résultats hors évaluations fiscales dérogatoires	1 078	- 649	1 727

Répartition de l'impôt sur les sociétés

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Résultat courant avant dividendes	1 138	- 96	1 042
Dividendes reçus	-	-	-
Résultat courant	1 138	- 96	1 042
Résultat exceptionnel et participation des salariés	79	- 19	60
Crédit d'impôt recherche	-	715	715
TOTAL	1 217	600	1 817

AUTRES INFORMATIONS

2.14 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT ⁽¹⁾

Créances

• Impôts sur provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- Contribution sociale de solidarité (Organic)	26
- Participation des salariés	-
- Congés payés	362
- Provision statistique pour engagement de garantie	-
- Provision pour indemnités de départ à la retraite	241
Total créances d'impôt différé ⁽²⁾	629

Dettes

- Amortissements dérogatoires	49
- Amortissement fiscal frais de R&D immobilisés	-
Total dettes d'impôt différé ⁽²⁾	49

⁽¹⁾ Compte tenu des échéances à court terme de ces impôts différés, la contribution sociale de 3,33 % pour l'année 2008 de l'impôt sur les sociétés a été prise en compte.

⁽²⁾ Ces créances et ces dettes d'impôts différés sont potentielles et ne font pas l'objet de comptabilisation.

Comptes de l'exercice 2008

2.15 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Engagements financiers

Technofan n'a pas d'engagement à caractère financier.

Instruments financiers

Technofan a bénéficié de la couverture de change du Groupe Safran, soit 1 € = 1,46\$ sur l'ensemble de l'exercice 2008. Technofan bénéficiera sur 2009 des résultats des instruments de couverture de change Safran. Le portefeuille d'instrument de couverture détenu par Safran est composé d'instruments fermes et optionnels. Le cours de couverture à la date de clôture a été fixé à 1 € = 1,45\$ compte tenu des couvertures données par le groupe pour 2009.

Technofan n'utilise pas d'autres instruments financiers.

2.16 EFFECTIFS MOYENS ANNUELS

	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	72
Agents de maîtrise et techniciens	78
Ouvriers	48
TOTAL	198
Rappel 2007	196

2.17 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération de la Direction Générale s'élève à 177 043 € pour l'exercice 2008.

2.18 LIEN AVEC LE GROUPE SAFRAN

Au 31 décembre 2008, Technofan est détenue à hauteur de 83,56% par la société Safran.

Technofan est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Safran.

2.19 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, et en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires du commissaire aux comptes, le Cabinet Mazars et son réseau international, comptabilisés en charges de l'exercice au titre de l'examen des comptes individuels et des prestations annexes, se sont élevés à :

	CABINET MAZARS			
	MONTANT (HT) 2008	MONTANT (HT) 2007	% 2008	% 2007
AUDIT				
Commissariat aux comptes des comptes individuels	63	61	100	100
Autres diligences et prestations directement liées	-	-	-	-
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	63	61	100	100



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Thierry Lasbleis
Directeur Général





Rapports du Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TECHNOFAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour garantie donnée aux clients, tel que décrit en note 2.6 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses, des données et des modèles de calcul utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur:

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 3 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

JULIETTE DECOUX-DESFORGES

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

Convention avec la société Safran USA Inc. :

Votre conseil d'administration a autorisé le 21 mai 2008 la cession de la filiale américaine Technofan Inc. à Safran USA Inc. pour un prix de 34.000 \$, sur la base d'une valorisation réalisée par le cabinet américain « American Appraisal Associates ».

Fait à Courbevoie, le 3 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

JULIETTE DECOUX-DESFORGES

Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Technofan S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société TECHNOFAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du président comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 3 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

JULIETTE DECOUX-DESFORGES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Technofan, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Courbevoie, le 3 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

JULIETTE DECOUX-DESFORGES





**Résolutions soumises
par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte
du 30 avril 2009**

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice 2008)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport joint du Président visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2008.

Troisième résolution

(Affectation du bénéfice de l'exercice 2008 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générales, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2008.

- Bénéfice de l'exercice	1 817 120,13 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent (*)	29 240 542,46 €
	<hr/>
Bénéfice distribuable.....	31 057 662,59 €

(*) dont 1 493 € correspondant aux dividendes afférents à l'exercice 2007 non versés pour les 557 actions détenues par la société à la date de mise en paiement.

Affectation :

- Dividende aux actionnaires	721 033,95 €
- Report à nouveau.....	30 336 628,64 €
	<hr/>
Total.....	31 057 662,59 €

Sur la base du capital au 31 décembre 2008 composé de 686 699 actions, le dividende net par action sera de 1,05 €.

Il sera intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3. 2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 21 mai 2009.

Les dividendes afférents aux actions détenues par la société à la date de mise en paiement seront, le cas échéant, affectés au report à nouveau.



L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET PAR ACTION	NOMBRE D' ACTIONS RÉMUNÉRÉES	DIVIDENDE DISTRIBUÉ (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2007	2,68 €	686.142 ⁽¹⁾	1 838 860 €
2006	1,79 €	739.971 ⁽²⁾	1 324 548 €
2005	1,37 €	744.081 ⁽²⁾	1 019 391 €

(1) Nombre total d'actions, soit 686.699, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (557 actions).

(2) Nombre total d'actions, soit 753.192, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2006 : 13.221 actions ; 2005 : 9.111 actions).

Quatrième résolution

(Achat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société avec les finalités suivantes :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions sous réserve de l'approbation par la présente assemblée de la cinquième résolution relative à l'autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions rachetées.

Les achats d'actions, ainsi que les cessions ou transferts des actions ainsi achetées, pourront être effectués en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, notamment par négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme, et dans les limites suivantes :

- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
- La société ne pourra détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social, et le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital ;
- Le coût global des rachats d'actions ne pourra excéder 8,9 M€.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter les modalités de son exécution et, à cet effet, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle met fin à la précédente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008 dans sa cinquième résolution.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution

(Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions rachetées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, de tout ou partie des actions autodétenues par la société en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le montant de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Siège social : ZAC du Grand Noble
10, place Marcel Dassault
31700 Blagnac - FRANCE
Tél. (33) 5 61 30 92 00 / Fax (33) 5 61 15 67 82
710 802 547 R.C.S. Toulouse
Société Anonyme au capital de 1 373 398 euros